



HAUTE-GARONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 02 Avril 2026 -

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, le conseil municipal de la commune de Seysses, dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

### Nombre de Conseillers Municipaux : 33

Membres présents : 33

Absents avec  
procurations :

Absents sans  
procurations :

Votants : 33

Date de convocation : 27/03/2026

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :  
03/04/2026

**Présents :** Jérôme BOUTELOUP, Françoise BARRERE, Sonia BEC, Souria BELHANDOUZ, Michèle BENESSE, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Morgane CARRA, Sylvie CASSAING, Florian CELIE, Alain D'ORSO, Martine DESJARDINS, Gilles DURET, Magalie GRANDSIMON, Si Tat HOANG, Clara JACKIEWICZ, Jean-Paul JOHEL, Marie-Ange KOFFEL, Cédric LACASSAGNE, Sébastien LATT, Jeanine MIROUZE, Elodie RICHARD, Philippe RIGAL, Jérôme SICARDON, Hanta SISTAC, Philippe STREMLER, Fabio VITULLI, Didier ZERBIB, Christian CUQ, Guy DELRIEU, Cynthia GONZALEZ, Julien LAUSSU, Vicky VALLIER

**Excusés avec  
procurations :**

**Absents sans procurations :**

**Secrétaire :** Philippe STREMLER

<p>N° DEL/2026-3-21</p> <p>Election de délégués à la commission territoriale de Muret du Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG 31)</p>	<p><b>Vu</b> l'article L5211-7 du CGCT qui indique que :</p> <p>« I.- les syndicats de communes sont administrés par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres dans les conditions prévues à l'article L. 2122-7 [élection du Maire].</p> <p>Par dérogation au premier alinéa du présent I, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.</p> <p>II. – Les conditions d'éligibilité, les inéligibilités et les incompatibilités applicables aux délégués des communes sont celles prévues pour les élections au conseil municipal par les articles L. 44 à L. 45-1, L. 228 à L. 237-1 et L. 239 du code électoral, ainsi que celles prévues pour les élections au conseil communautaire par l'article L. 46 du même code.</p> <p>Les agents employés par un syndicat ou une de ses communes membres ne peuvent être désignés par une des communes membres pour la représenter au sein de l'organe délibérant de cet établissement. ».</p> <p><b>Vu</b> les statuts de ce syndicat qui prévoient que chaque membre est représenté par 2 délégués titulaires à une commission territoriale, en l'occurrence celle de Muret pour la commune de Seysses.</p> <p><b>Considérant</b> que la commune est adhérente à ce syndicat, qui est juridiquement l'Autorité organisatrice de distribution de l'électricité (en pratique distribution confiée à ENEDIS, et travaux selon les cas de la compétence du SDEHG ou d'ENEDIS), et exerce 4 compétences optionnelles auxquelles Seysses adhère: éclairage public, bornes de recharges pour véhicules électriques, réseaux de chaleur ou de froid, installation de production d'électricité.</p>
--	--

N° DEL/2026-3-21

Considérant qu'un appel à candidature est effectué, et que Jérôme Sicardon et Guy Delrieu se sont déclarés candidats pour le 1<sup>er</sup> poste de titulaire, et que Si Tat Hoang et Julien Laussu se sont déclarés candidats pour le 2<sup>ème</sup> poste de titulaire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

-De valider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

-De voter comme suit pour désigner 2 délégués titulaires à la commission territoriale de Muret du Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG 31).

→ Pour le 1<sup>er</sup> poste de titulaire : Jérôme Sicardon 28 voix, Guy Delrieu 5 voix.

→ Pour le 2<sup>ème</sup> poste de titulaire : Si Tat Hoang 28 voix, Julien Laussu 5 voix.

Jérôme Sicardon et Si Tat Hoang sont donc désignés délégués titulaires à la commission territoriale de Muret du Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG 31).

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,  
au registre sont les signatures,  
pour copie conforme.

Le Maire,  
Jérôme BOUTELOUP

Secrétaire de séance  
Philippe STREMLER

